

Lyon, le 8 septembre 2025

Communiqué de presse

Comment la Métropole de Lyon et ses partenaires luttent contre les dépôts sauvages ?

La Métropole de Lyon accompagne les Villes qui le souhaitent dans la mise en place d'un dispositif de vidéoverbalisation des dépôts sauvages, complémentaire au nouveau service de collecte des encombrants qui débutera à la fin du mois de septembre. Pour lutter contre les dépôts sauvages, la Ville de Vénissieux a mis en place en avril dernier un système de vidéoverbalisation avec le système Vizzia, cleantech pionnière dans la lutte contre les dépôts sauvages.

Lutte contre la prolifération des dépôts sauvages

La Métropole de Lyon collecte et traite les déchets ménagers sur l'ensemble de son territoire. Elle a aussi pour mission de nettoyer les espaces publics métropolitains. La réduction et le tri des déchets, comme la lutte contre leur prolifération dans l'espace public sont essentiels pour garantir un cadre de vie agréable aux Grand Lyonnais. Ainsi, la lutte contre les dépôts sauvages est un axe fort de la politique métropolitaine en faveur de la propreté. **Ces dépôts ont diminué fortement ces dernières années : 6 400 tonnes en 2024 contre 8 500 en 2019.**

La stratégie métropolitaine de lutte contre les dépôts sauvages se base sur deux axes : **proposer des services simples et accessibles aux habitants** pour gérer leurs encombrants et **sanctionner les incivilités.**

Nouveau service et aide aux communes

La Métropole de Lyon lance ainsi **le 29 septembre un nouveau service de collecte des encombrants gratuit et à domicile.** Ce service s'inscrit dans la continuité du service de collecte du gros électroménager, qui a permis de collecter plus de 13 600 appareils depuis juin 2024.

Depuis 2024 ce sont **16 communes au total qui ont sollicité ce soutien de la Métropole de Lyon. 4 d'entre elles ont dédié cette demande à la lutte contre les dépôts sauvages** : Vaulx-en-Velin, Corbas, Décines-Charpieu et Saint-Priest. La Métropole de Lyon a, jusqu'à présent,

financé toutes les demandes de soutien des communes. Le prochain conseil métropolitain votera l'attribution des aides pour les dernières demandes reçues.

Fonctionnement de la vidéoverbalisation à Vénissieux

À Vénissieux, les dépôts sauvages constituent **un enjeu en termes de cadre de vie et de coûts pour la commune et la Métropole**. Pour y faire face, une procédure de sanction administrative a été mise en place par Vénissieux, basée sur la vidéoverbalisation via le système Vizzia. Ce dispositif utilise **des caméras et une détection automatisée par intelligence artificielle pour identifier les dépôts sauvages réalisés par véhicule**. Il permet de verbaliser les auteurs, sans recourir à une procédure pénale. L'objectif est de responsabiliser les contrevenants et de sanctionner les incivilités.